Appel à candidature

Les élections de vos prochains représentants débuteront le 14 novembre. Et nous y présenterons une liste intersyndicale avec nos collègues de l'UNSA, comme il y a 3 ans, lors de la précédente élection.

Nous sommes nombreux à vouloir continuer à vous représenter et poursuivre les actions menées par l'actuel Comité d'entreprise. Néanmoins, la liste n'est pas complète et nous cherchons de nouveaux candidats et candidates. Notre objectif de constituer une liste intégrant des représentants de toutes les agences afin de promouvoir des activités sociales et améliorer les conditions de travail partout. Nous accueillons avec plaisir les non-syndiqués qui se reconnaissent dans ce que nous portons et avons porté dans l'entreprise.

Pour vous porter candidat sur la liste, répondez à ce mail avant le 29 octobre.

Pour vous porter candidat sur la liste, contactez-nous par mail avant le 29 octobre. Vous pouvez nous contacter par mail : cgt.smile@gmail.com

Retrouvez cet appel à candidature en vidéo sur la chaîne youtube de la CGT Smile : https://frama.link/appelCgtSmile

Lors du mandat précédent nous avons obtenu des avancées :

- augmentation de la part de financement de la prévoyance par l'employeur (de 50% à 70% puis 85% en 2020 et 100% en 2021) ce qui à terme fera gagner 200€ par an à chaque salarié. Nous avons fait valoir qu'il fallait appliquer la convention collective nationale des cadres demandant un large financement de la prévoyance par l'employeur.
- Augmentation de la majoration de salaire lors de la revente des RTT. Auparavant majorées de 10%, c'est maintenant 20% pour les 4 premières et 35% pour les restantes. Nous avons fait appliquer la convention collective.
- obtenu le versement d'une part du 13e mois chaque mois. Suite à notre sondage, vous avez été largement majoritaire à souhaiter ce changement.

Nous avons aussi :

- Avec l'ensemble des élus redynamiser le site du Comité d'entreprise sur lequel vous pouvez trouver les comptes-rendus de réunion, des invitations à des activités, des informations...
- Mis en place le site syndical de la CGT Smile qui permet d'obtenir toutes les actualités des négociations à Smile ainsi que des infos sur vos droits et des informations sociales nationales ou de branche pertinente.
- Mis en place ou maintenue des activités (sport le midi, soirée, escape game…).
- Perduré le voyage au ski.
- Négocié les conditions de travail lors des astreintes. Ce n'est pas fini. La question du respect du temps de repos légal nous a longuement opposé à la direction. Nous pensons arriver bientôt au bout de la négo, une part importante des revendications est intégrée au nouveau projet d'accord.

Nous voulons maintenant négocier et travailler sur :

Voici l'ensemble des thèmes sur lesquels nous voulons travailler. Ceci n'est bien sûr pas un programme arrêté, chacun peut contribuer.

Les conditions de déplacement

Le Code du travail (L3121-4, L3121-7) détermine que les salariés doivent bénéficier d'une indemnisation lorsqu'ils effectuent des déplacements exceptionnels. Cette indemnisation doit être définie par accord au niveau de l'entreprise, nous voulons la mettre en place.

La transparence des salaires et augmentations

Il ne faut pas faire de la question du salaire un tabou. Les fiches de postes doivent inclure des fourchettes de salaire connues de tous et toutes.

Activités sociales et culturelles

Nous souhaitons maintenir le voyage au ski organisé chaque année. Compte tenu du faible budget attribué par la direction de l'entreprise (~60€ par salarié par an), nous souhaitons privilégier des activités qui permettent de rassembler les salariés (sport le midi, soirées et moment conviviaux).

Égalité femmes hommes

L'entreprise nous communique des moyennes générales d'écart de rémunération. Elle donne un chiffre autour de 7%. Nous voulons engager une analyse plus détaillée en faisant appel à un expert qui mesure l'écart existant pour chacune des qualifications. Les moyennes trop englobantes ne permettant pas de tirer de conclusions et d'actions correctrices.

Un suivi des régies toxiques

Nous avons malheureusement pu recevoir des collègues en burnout sortant de régies difficiles. Nous voulons mettre en place une veille des élus et une politique de prévention sur ce point. Les élus peuvent se déplacer sur site pour vous rencontrer si votre mission se passe mal.

Favoriser l'emploi des travailleurs en situation de handicap

Smile embauche 1,5% de travailleurs handicapés ce qui est peu au regard des obligations légales et de la situation dans la branche professionnelle. L'entreprise doit, comme la loi l'y oblige, nommer un référent handicap. Nous avons des propositions sociales permettant d'améliorer la situation (sur-cotisation patronale pour les temps partiels subis pour permettre de prendre une retraite à taux plein en fin de carrière, recours à un cabinet d'expertise pour la reconnaissance du handicap).

Mise en place d’un Compte Epargne Temps

En 2019, 129 jours de congés ont été perdus, car non posés par les salariés à Smile. Nous voulons négocier un Compte Epargne Temps (CET) permettant aux collègues d’épargner, si besoin, jusqu’à 5 jours de congés payés afin d'éviter ces pertes.

Renégociation de l’accord sur le temps de travail

Le temps de travail est un éléments centrale dans l’entreprise. A Smile, Les salariés cadres sont au forfait jour. Cela veut dire qu’ils doivent travailler 218 jours par an sans horaire de travail (donc pas d’heures supplémentaires). Ce mode de décompte est encadré par deux gardes fous :

- L’employé doit bénéficier de 11h de repos quotidien. Ceci est bien insuffisant et dans des cas extrêmes mène à des semaines de 72h.
- L’employeur doit aussi s’assurer que la charge de travail est « raisonnable ».

Smile n’a pas mis en place de dispositif satisfaisant pour s’en assurer, et même si la situation n’est pas généralisée, il y a des cas de surcharge de travail !

Nous proposons de **fixer une limite du temps de travail à 9h de travail effectif par jour**. Au delà, le salarié pourra signaler une surcharge. Du temps de repos pourrait être attribué ou une action avec le management.

Qu’est ce que c’est le CSE ??

Le CSE est la nouvelle instance qui, suite à la réforme du Code du travail, vient fusionner le Comité d’entreprise, les Délégués du personnel et le CHSCT.

Si le CSE est surtout connu pour les activités sociales (cinéma, ski …), sa tâche principale est de représenter les salariés, il est consulté pour tout projet qui modifie la marche de l’entreprise, peut rendre des avis sur les comptes, la politique sociale, la stratégie de l’entreprise…

Le CSE fonctionne grâce à des salariés élus. Pour remplir leurs tâches, ils ont 3 jours de mandat par mois. À Smile, il n’y a pas de professionnel ou permanent quelconque. Le CSE, c’est avant tout une instance démocratique permettant la représentation des salariés.

Concrètement que fait un élus CSE ??

- Chaque mois, participer à une réunion avec la direction. Les élus doivent formaliser les questions posées à l'ordre du jour et rédiger le compte rendu.
- Rédiger diverses articles d'information sur le site du CE
- Formuler des avis sur tout projet impactant la marche de l'entreprise ("externalisation" d'une activité, mise en place d'un nouvel outils, télétravail...).
- Formuler trois avis distincts sur les comptes de l'entreprise, la politique sociale, la stratégie de l'entreprise en recourant potentiellement à des experts.
- Suivre l'évolution des comptes de la mutuelle et de la prévoyance
- Mettre en place des activités sociales (ski, escape game, chèque noël des enfants...)
- Assister les salariés pour des entretiens (licenciement par exemple)
- Traiter les questions de santé et de sécurité au travail,
- Procéder à l'analyse des risques professionnels, du harcèlement au travail.
- Etablir la comptabilité du CSE
- Suivre des formations (Code du travail, fonctionnement CSE, négociation, mutuelle...)
- Mille autres choses...

Pour des questions particulièrement techniques, le CE peut faire appel à des cabinets d'expertise sur son budget de fonctionnement (distinct du budget social).

Le budget social fixé par l'entreprise pour le CSE est très faible, d'environ 60€ par salarié par ans. Avec cette somme, il est impossible de mettre en place des avantages ambitieux (chèques vacances, cadeaux…). Nous demandons régulièrement l'augmentation du budget, mais c'est refusé par la direction.

Le faible budget permet de mettre en place des activités : sport le midi, des soirées… Avec un peu d'inventivité, il est possible de faire des trucs sympas. On manque souvent de bras.

Si tu veux faire avancer les choses et te présenter au CSE, rejoins nous:) !